

CAHIER DES CHARGES PLACES RESERVEES EN NATIONALE 3 SAISON 2023-2024

Bureau Fédéral du 4 février 2023



Sommaire

1. Contexte
2. Cahier des charges
3. Calendrier

1. Contexte

Contexte

Les Règlements Sportifs Particuliers de NF3 et de NM3 prévoient l'attribution de places selon les modalités suivantes :

- NF3 → 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
 - A l'Equipe Espoirs LF2 qui devient équipe Fédérale
 - A 3 équipes dont l'intérêt justifie leur attribution
- NM3 → 4 wild-cards attribuées prioritairement :
 - Aux équipes Espoirs des clubs de 2e division masculine professionnelle reléguées en NM1
 - Aux équipes dont l'intérêt justifie l'attribution

Pour l'attribution des wild-cards pour la saison 2023-2024, la Commission Fédérale 5x5 propose la mise en place d'un nouveau cahier des charges, basé majoritairement sur le cahier des charges établi pour les places réservées attribuées pour la saison 2021-2022.

2. Cahier des charges

Modalités

Tout groupement sportif* dont l'équipe a évolué en Pré-Nationale au cours de la saison 2022-2023, et a sportivement et administrativement acquis son maintien dans cette division à l'issue de cette saison, pourra se porter candidat afin que cette équipe bénéficie d'une place réservée en Championnat de France de Nationale 3.

Il devra pour cela effectuer sa candidature via un formulaire en ligne **au plus tard le dimanche 14 mai 2023 midi**, et faire parvenir tous les éléments du dossier par voie électronique **au plus tard le mardi 16 mai 2023 midi**.

Le dossier de candidature prendra la forme d'une note détaillée présentant l'ensemble du projet du club, en détaillant notamment tous les éléments qui le caractérisent, par critères et sous critères, et accompagnée de toutes les pièces justificatives afférentes.

Le/la Président(e) du groupement sportif devra en outre signer l'attestation sur l'honneur en annexe du cahier des charges, indiquant qu'il/elle s'engage à respecter l'ensemble des obligations et règlements de la division pour laquelle il candidate.

Une fois les dossiers de candidature reçus, la Commission Fédérale 5x5 aura pour rôle d'assurer l'analyse de ces dossiers dans des conditions de parfaite neutralité et égalité. Elle pourra, si elle l'estime nécessaire, demander des éléments complémentaires aux clubs candidats.

Elle proposera ensuite au Bureau Fédéral un classement des candidatures reçues, au regard des critères qui seront énoncés ci-après.

** Le club devra nécessairement être à jour de ses règlements et cotisations auprès des instances fédérales (FFBB, Ligue Régionale, Comité Départemental/Territorial), et respecter les obligations sportives de la division dans laquelle il postule.*

Critères

La notation des dossiers se fera à partir de 4 critères, eux-mêmes divisés en sous-critères, selon le barème suivant :

Libellé	%
1. Critère sportif	50
2. Critère économique	30
3. Critère territorial	10
4. Critères complémentaires	10

Chaque critère est noté sur 100 points répartis entre différents sous-critères précisés dans le cahier des charges. Le total maximum de points attribué à un dossier est de 100 : $50\% \times 100 + 30\% \times 100 + 10\% \times 100 + 10\% \times 100$ (soit $50 + 30 + 10 + 10 = 100$).

Chaque critère sera apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

Critère sportif

1. CRITERE SPORTIF (50%)

Le nombre de points acquis sera calculé à partir des classements des saisons 2019-2020, 2021-2022, 2022-2023, et selon le tableau ci-dessous.

L'équipe acquiert un nombre de points par saison. Le nombre de points final pris en compte dans la candidature est la moyenne des points des 3 saisons.

Classement saison	Nombre de points par saison
Equipe en CF	100 points
1 ^{er} ou 2 ^{ème} en PN	85 points
3 ^{ème} ou 4 ^{ème} en PN	70 points
5 ^{ème} ou 6 ^{ème} en PN	55 points
7 ^{ème} ou 8 ^{ème} en PN	40 points
9 ^{ème} ou 10 ^{ème} en PN	25 points
11 ^{ème} ou plus en PN	10 points
Equipe engagée dans une division inférieure à la PN	0 point

Critère économique

2. CRITERE ECONOMIQUE (30%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments financiers permettant d'apprécier la santé financière du club :

Lettre de soutien d'au moins une des collectivités territoriales du ressort territorial du club, certifiant avoir pris connaissance de la candidature du club à une accession en Nationale 3 et précisant qu'elle accompagnera le club en cas d'accession en Nationale 3 pour la saison 2023-2024	20 points
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) présentant une situation nette positive au terme de la saison 2021-2022	20 points
Rapports du commissaires aux comptes (général et spécial) sur les comptes annuels 2021-2022, présentant une situation nette positive au terme de la saison 2021-2022*	10 points
<i>* Tout club dépassant les seuils légaux imposant la désignation d'un commissaire aux comptes et ne produisant pas ces rapports se verra attribué 0 point pour ces 2 critères</i>	
<u>Pour la saison 2022-2023 :</u> Joueurs/euses de l'équipe candidate disposant d'un contrat JIG Entraîneur de l'équipe candidate disposant d'un contrat d'entraîneur PRO Salariés disposant d'un contrat de travail pour des fonctions autres que sportives/entraînement (secrétaire, comptable, chargé de communication, ...)	<u>Cumul de points plafonné à 50 points</u> 10 points par contrat à temps plein 5 points par contrat à temps partiel

Critère territorial

3. CRITERE TERRITORIAL (10%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments relatifs au contexte territorial et permettant de justifier la plus-value apportée par sa candidature sur le territoire.

Plus-value apportée par la candidature sur le territoire	Nombre d'équipes de la même Ligue Régionale évoluant dans le Championnat de France de Nationale 3 du même genre lors de la saison 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none">- Si 0 à 3 équipes- Si 4 à 7 équipes- Si 8 à 12 équipes- Si 13 à 16 équipes- Si 17 à 20 équipes- Si 20 équipes ou plus	100 points 80 points 60 points 40 points 20 points 0 point
--	---	---

Critères complémentaires

4. CRITERES COMPLEMENTAIRES (10%)

Des critères complémentaires relatifs notamment à la structuration du club, seront également pris en compte dans l'étude du dossier.

Infrastructures	Classement de la salle principale (H2 ou H3) Salle de repli H2 minimum (OUI/NON)	10 points + 10 points si H3 5 points si OUI
Politique de développement/structuration	<u>Labels fédéraux :</u> <ul style="list-style-type: none">Label EFMB (validé au 31/12/2022) : ** ***Label Club Formateur (validé pour la saison 2022-2023) : ** ***Label FFBB Citoyen MAIF (validé pour la saison 2022-2023) : ** ***Participation OBE sur la saison 2022-2023	10 points 15 points 10 points 15 points 10 points 15 points 5 points
Niveau de l'équipe réserve	Equipe du niveau inférieur lors de la saison 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none">Championnat RégionalChampionnat Départemental	15 points 10 points
Qualification des entraîneurs	Diplôme entraîneur principal sur la saison 2022-2023 : <ul style="list-style-type: none">DEPB (ou BE2 complet)DEFBCQP ou DETB	10 points 7 points 5 points

3. Calendrier

Calendrier

- Comme indiqué précédemment, les clubs doivent se porter candidat **au plus tard le dimanche 14 mai 2023 midi**. Ils devront envoyer les éléments de leur dossier de candidature **au plus tard le mardi 16 mai 2023 midi**.
- Dans le **courant du mois de juin**, la Commission Fédérale 5x5, après étude des dossiers reçus, propose un classement national par division de l'ensemble des candidatures (en indiquant les éventuelles candidatures irrecevables).
- Une fois le classement définitif validé par le Bureau Fédéral, la Commission Fédérale 5x5 s'appuiera sur ce classement pour attribuer les places réservées au(x) club(s) le(s) mieux classé(s).
- Dans le cas où une équipe refuserait la place réservée qui lui est proposée, celle-ci sera proposée à l'équipe suivante au classement.
- Si la Commission Fédérale 5x5 estime que trop peu de dossiers répondent aux critères permettant l'attribution d'une place réservée en Nationale 3, elle pourvoira aux éventuelles places vacantes via un repêchage au ranking, comme prévu par l'article 19 des Règlements Sportifs Généraux.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM
FRANCE
BASKET



FFBB
CITOYEN

